

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : <a href="mailto:peda.braine@helha.be">peda.braine@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : <a href="mailto:peda.leuze@helha.be">peda.leuze@helha.be</a>
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : <a href="mailto:peda.loverval@helha.be">peda.loverval@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 06 Français 1.1			
Code	PEGE1B06FF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Nathalie LEROY</b> ( <a href="mailto:nathalie.leroy@helha.be">nathalie.leroy@helha.be</a> ) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Catherine GOOR</b> ( <a href="mailto:catherine.goor@helha.be">catherine.goor@helha.be</a> ) HELHa Loverval <b>Murielle VAN TRIENPONT</b> ( <a href="mailto:murielle.van.trienpont@helha.be">murielle.van.trienpont@helha.be</a> ) Henri François LORIAU ( <a href="mailto:henri-francois.loriau@helha.be">henri-francois.loriau@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
  - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

### Acquis d'apprentissage visés

- (1.1.) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger ou de corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.
- (1.1) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.
- (5.2) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuelles travaillés.
- (5.3) Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGE1B06FFA Français 1 120 h / 8 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **4. Modalités d'évaluation**

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE1B06FFA Français 1 80

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : [peda.loverval@helha.be](mailto:peda.loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français 1			
Code	13_PEGE1B06FFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Murielle VAN TRIENPONT</b> ( <a href="mailto:murielle.van.trienpont@helha.be">murielle.van.trienpont@helha.be</a> ) Henri François LORIAU ( <a href="mailto:henri-francois.loriau@helha.be">henri-francois.loriau@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	80		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours a pour but de former les étudiants aux compétences disciplinaire et didactique liées au projet professionnel.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. (1.1.) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger ou de corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.
- II. (1.1) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.
- III. (5.2) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuels travaillés.
- IV. (5.3) Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

M. Van Trienpont

- Linguistique : productions écrites et travail de réflexion sur la langue, en particulier sur la nature des mots (cf. AA n° I, II, III) ;
- Analyse textuelle : travail sur les types de textes, sur les certains genres littéraires (poésie, théâtre et textes d'idées), sur la littérature de jeunesse (cf. AA n°II, III)
- Didactique : réflexion sur les notions et les démarches didactiques à travers les diverses activités d'enseignement présentées sur l'ensemble de l'UE (cf. AA n°IV)
- Oralité : présentations diverses et discussions sur les sujets abordés dans l'UE, lecture (cf. AA n°II)

H. Loriau

- Notions de base + didactique : introduction au cours (notions de langue, de langage, de signe et de communication) (cf. AA n° I, II, III, IV) ;
- Linguistique + didactique : système phonologique du français (API, notion de morphème, règles de prononciation) (cf. AA n° I, II, III, IV) ;
- Linguistique + didactique : système graphique du français (règles d'orthographe et accord des mots) (cf. AA n° I, III, IV) ;
- Linguistique : le verbe (définition, catégories, caractéristiques syntaxiques, règles d'accord, voix active et passive, conjugaison) (cf. AA n° I, III).

- Oralité : discussions sur les sujets abordés dans l'UE (cf. AA n°II, formatif)

### **Démarches d'apprentissage**

Développement des contenus de manière théorique, didactique et interactions avec les étudiants (exercices, observations, réflexions, synthèses, révisions, présentations orales sur des points de matière).

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins ou des résultats d'un test formatif.

Les échéances importantes sont données dès le début de l'année.

### **Ouvrages de référence**

Une liste d'ouvrages est donnée en début d'année aux étudiants afin qu'ils puissent trouver davantage d'informations sur les matières abordées.

### **Supports**

Feuilles de cours distribuées en classe, notes personnelles des étudiants, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'étudiant sera évalué lors d'examens écrits (chez M. Van Trienpont et chez H. Loriau) et d'examens oraux (chez M. Van Trienpont et chez H. Loriau) en janvier. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 50 % chacun. Pour M. Van Trienpont, la partie orale vaut 1/4 des 50% attribués à son cours; pour H. Loriau, la partie orale vaut 2/3 des 50% attribués à son cours.

Une épreuve est complète si toutes les évaluations (exemple: travail écrit, examen oral et/ou examen écrit de chacun des évaluateurs) hors travail journalier (TJ) sont présentées.

L'indication " PP " ou "PR", en cas de signature pour une partie, apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE si l'épreuve est incomplète.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

### **Dispositions complémentaires**

Les modalités d'évaluation en seconde session sont identiques à celles de la première session.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre,

couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

#### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).